

4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DES RÉACTEURS DE 1300 MWe

PROCESSUS DE RÉEXAMEN

LES RÉEXAMENS PÉRIODIQUES

Les réexamens périodiques permettent de **réexaminer la sûreté des installations tous les 10 ans**. Ils s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

Les réexamens périodiques permettent de définir **les conditions de la poursuite de fonctionnement des installations**.

Les réexamens périodiques sont pratiqués depuis longtemps sur les réacteurs nucléaires en France. Il s'agit maintenant d'une exigence de la directive européenne sur la sûreté nucléaire et du code de l'environnement.

Les réexamens périodiques ont deux volets :

- Un **examen de la conformité** des installations et de leur **vieillissement**
- Une **réévaluation de la sûreté**

EXAMEN DE CONFORMITÉ

1. Un **examen de la conformité** des installations, vis-à-vis des règles de sûreté qui leur sont applicables, et de leur **vieillissement**

En termes opérationnels, cela se traduit par :

- des **revues de conception**
- des **contrôles de la conformité**
- des **essais d'ensemble**
- une **épreuve hydraulique** du circuit primaire principal
- une **épreuve de l'enceinte** de confinement du réacteur
- l'identification, la surveillance et le traitement des **phénomènes de vieillissement**

RÉÉVALUATION DE LA SÛRETÉ

2. La réévaluation de la sûreté et de la protection de l'environnement

En termes opérationnels, cela se traduit par :

- La définition d'objectifs de sûreté plus ambitieux, en visant ceux fixés pour les réacteurs les plus récents
- La réévaluation des hypothèses des études d'accident et des aléas pris en compte pour les agressions, au regard du retour d'expérience d'exploitation et de l'évolution des connaissances et des techniques
- la révision des études existantes et la réalisation de nouvelles
- La définition de modifications des installations et de leurs modalités d'exploitation

PHASE GÉNÉRIQUE ET PHASE SPÉCIFIQUE À CHAQUE RÉACTEUR

EDF tire parti de la **standardisation de ses réacteurs** pour mener les réexamens périodiques.

Le programme de réexamen qu'élabore EDF concilie :

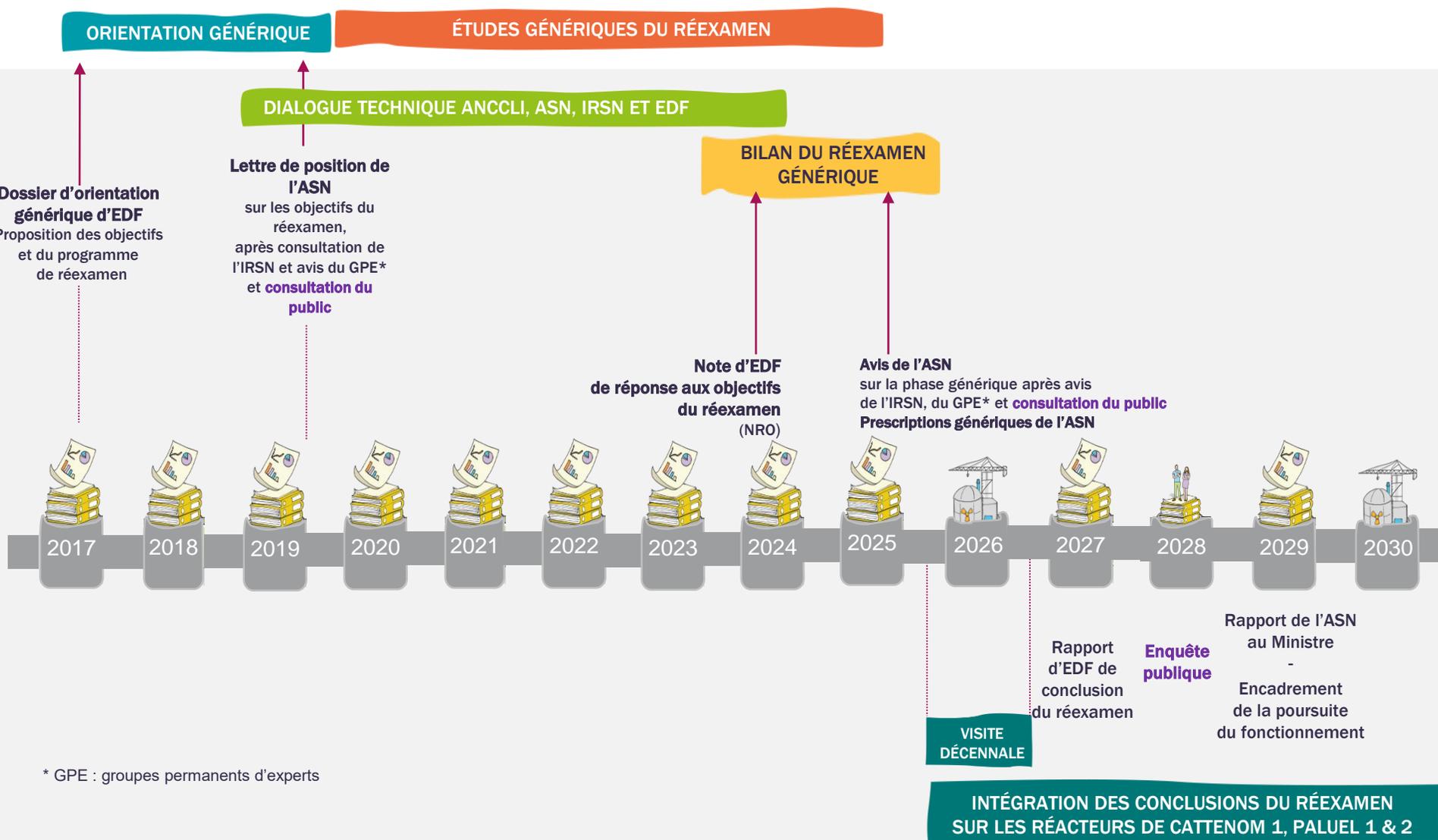
- une **approche globale pour tous les réacteurs d'un même type**
- des **spécificités propres** à chaque installation.

Le réexamen se déroule donc en 2 phases.

LA PHASE GÉNÉRIQUE

- En 2017, EDF a proposé **les orientations génériques et les objectifs** du 4^e réexamen des réacteurs de 1300 MWe
- L'ASN a analysé les thèmes retenus par EDF en sollicitant son groupe permanent d'experts
- **L'ASN a pris position** sur les orientations et les objectifs du réexamen périodique fin 2019, après avoir consulté le public
- Cette position a permis à EDF de **lancer ses études de sûreté**
- Ces études sont en cours d'instruction par l'ASN avec l'appui de l'IRSN
- L'ASN envisage de prendre position vers 2025 sur le bilan de cette phase générique et sur l'éventuel besoin de contrôles ou de modifications complémentaires des installations

ENTRE 2027 ET 2035, LE CALENDRIER DES RÉEXAMENS PÉRIODIQUES

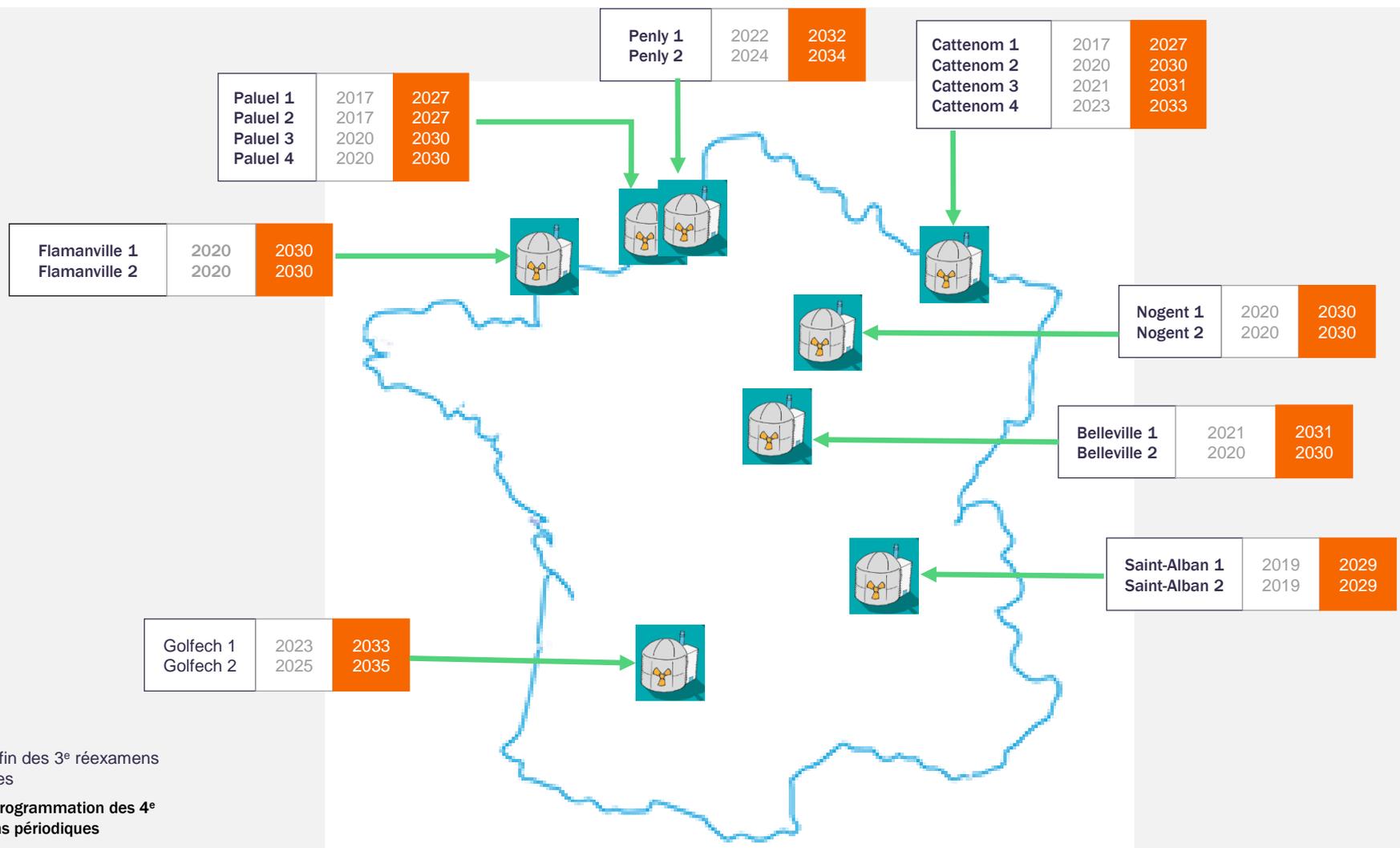


LA PHASE SPÉCIFIQUE

- **Prise en considération des particularités de chaque réacteur**, afin de compléter les orientations génériques retenues :
 - *localisation de l'installation, située en bord de mer ou proche d'une rivière*
 - *risques spécifiques tels que les inondations ou les séismes*
- Réalisation des **contrôles** et déploiement des **améliorations de sûreté** sur site. Inspections approfondies réalisées par l'ASN
- Remise du rapport de conclusion du réexamen
- **Enquête publique par réacteur** sur les dispositions prévues dans ce rapport
- **Prise de position de l'ASN sur les conclusions d'EDF** et sur l'éventuel besoin de contrôles ou de modifications complémentaires spécifiques à chaque réacteur

ENTRE 2027 ET 2035, LE CALENDRIER DES RÉEXAMENS PÉRIODIQUES

4E RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DES RÉACTEURS DE 1300 MWE



20xx Dates de fin des 3^e réexamens périodiques

20xx Date de programmation des 4^e réexamens périodiques



